

VERSION AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DSDC	Date	11 mars 2024
Numéro	24.132	Heure	10h16

Auteur-e(-s) : Député-e-s interpartis	Lié à (facultatif) : ad
---------------------------------------	----------------------------

Titre : **Préserver, valoriser et pérenniser le site historique de l'Observatoire cantonal de Neuchâtel**

Contenu :

Le Conseil d'État est prié d'étudier les voies et moyens de préserver, valoriser et pérenniser le site historique de l'Observatoire cantonal de Neuchâtel, en contribuant à la constitution d'un pôle autour de la mesure du temps et du patrimoine horloger cantonal en collaboration avec des partenaires publics ou privés (communes, industrie horlogère, Université, MIH...).

Développement (obligatoire) :

Fermé depuis 2007, l'Observatoire cantonal de Neuchâtel semble peu à peu sombrer dans les méandres de l'histoire, dans une certaine indifférence. Une telle situation est regrettable : objet majeur du patrimoine technique et scientifique du canton de Neuchâtel, il a en effet joué un rôle fondamental dans le développement d'une industrie horlogère de haute précision et dans l'instauration d'une économie de qualité dans le canton de Neuchâtel. Fondé en 1858 par la jeune République et composante d'une nouvelle politique économique en faveur de l'horlogerie, l'Observatoire s'est spécialisé dans la mesure du temps et représente ainsi un témoin privilégié de l'histoire scientifique et technique de l'Arc jurassien. Site cantonal d'intérêt collectif, il mérite non seulement d'être sauvegardé au vu de sa grande valeur historique, mais également pérennisé et mis en avant de par les possibilités de rayonnement qu'il offre au patrimoine horloger cantonal.

Le site historique sur la colline du Mail à Neuchâtel est propriété de l'État. Il est actuellement loué par le Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM), qui a repris en 2007 une partie des missions de l'Observatoire. Or, le CSEM a annoncé à plusieurs reprises son intention de regrouper ses activités sur le nouveau bâtiment de la rue Jacquet-Droz qui est actuellement en construction, posant dès lors la question du futur du site de l'Observatoire.

Aujourd'hui, seul le pavillon Hirsch est classé, alors que la plus grande partie de l'activité de l'institution scientifique s'est déroulée dans les autres bâtiments, notamment le bâtiment principal. Ainsi, dans la perspective d'un départ potentiel du CSEM, il s'agit de prévoir l'avenir du site afin de conserver un patrimoine d'une grande valeur historique. L'objectif est de réaffirmer le rôle moteur du canton de Neuchâtel dans la mesure du temps, ce qui pourra avoir d'importantes retombées touristiques, culturelles, mais aussi économiques.

Afin de permettre une préservation optimale de ce patrimoine et de bénéficier de compétences dans le domaine, le Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds représente l'acteur idéal, dont l'expertise est largement reconnue, ce d'autant plus que l'institution muséale est dépositaire des instruments scientifiques de l'Observatoire, qui ont fort heureusement pu être largement sauvegardés. D'autres acteurs privés ou publics pourraient également être associés à un tel projet. À terme, on pourrait même envisager que l'Observatoire constitue une antenne cantonale du MIH, en collaboration avec le canton, bénéficiant des structures et des compétences existantes, favorisant ainsi les synergies autour de la préservation et la valorisation du patrimoine horloger cantonal.

De plus, cette vision entre dans le cadre des inscriptions au Patrimoine mondial de l'UNESCO des savoir-faire et du patrimoine horloger, et démontrera loin à la ronde l'intérêt de cette institution scientifique à la pointe dans son domaine. Il est utile de rappeler que l'Observatoire cantonal a joué un rôle majeur dans l'établissement du méridien d'origine de Greenwich par l'entremise de son premier directeur, Adolphe Hirsch ; il en a été de même dans la synchronisation spatio-temporelle de la Suisse, avec la diffusion quotidienne de l'heure exacte depuis 1860, et dans la recherche fondamentale et la mise en place du temps atomique et la miniaturisation des horloges atomiques dans la seconde partie du XX^e siècle en collaboration avec le Swiss Space Office (SSO) et l'Agence spatiale européenne (ESA).

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Jonathan Gretillet

Autres signataires (prénom, nom) :

Antoine de Montmollin

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Sarah Blum

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Aël Kistler

VERSION NON AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DSDC	Date	11 mars 2024
Numéro	24.132	Heure	10h16

Auteur-e(-s) : Député-e-s interpartis	Lié à (facultatif) : ad
---------------------------------------	----------------------------

Titre : **Préserver, valoriser et pérenniser le site historique de l'Observatoire cantonal de Neuchâtel**

Contenu :

Le Conseil d'État est prié d'étudier les voies et moyens de préserver, valoriser et pérenniser le site historique de l'Observatoire cantonal de Neuchâtel, en contribuant à la constitution d'un pôle autour de la mesure du temps et du patrimoine horloger cantonal en collaboration avec le Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds (MIH) et d'éventuels autres partenaires publics ou privés (communes, industrie horlogère, Université...).

Développement (obligatoire) :

Fermé depuis 2007, l'Observatoire cantonal de Neuchâtel semble peu à peu sombrer dans les méandres de l'histoire, dans une certaine indifférence. Une telle situation est regrettable : objet majeur du patrimoine technique et scientifique du canton de Neuchâtel, il a en effet joué un rôle fondamental dans le développement d'une industrie horlogère de haute précision et dans l'instauration d'une économie de qualité dans le canton de Neuchâtel. Fondé en 1858 par la jeune République et composante d'une nouvelle politique économique en faveur de l'horlogerie, l'Observatoire s'est spécialisé dans la mesure du temps et représente ainsi un témoin privilégié de l'histoire scientifique et technique de l'Arc jurassien. Site cantonal d'intérêt collectif, il mérite non seulement d'être sauvegardé au vu de sa grande valeur historique, mais également pérennisé et mis en avant de par les possibilités de rayonnement qu'il offre au patrimoine horloger cantonal.

Le site historique sur la colline du Mail à Neuchâtel est propriété de l'État. Il est actuellement loué par le Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM), qui a repris en 2007 une partie des missions de l'Observatoire. Or, le CSEM a annoncé à plusieurs reprises son intention de regrouper ses activités sur le nouveau bâtiment de la rue Jacquet-Droz qui est actuellement en construction, posant dès lors la question du futur du site de l'Observatoire.

Aujourd'hui, seul le pavillon Hirsch est classé, alors que la plus grande partie de l'activité de l'institution scientifique s'est déroulée dans les autres bâtiments, notamment le bâtiment principal. Ainsi, dans la perspective d'un départ potentiel du CSEM, il s'agit de prévoir l'avenir du site afin de conserver un patrimoine d'une grande valeur historique. L'objectif est de réaffirmer le rôle moteur du canton de Neuchâtel dans la mesure du temps, ce qui pourra avoir d'importantes retombées touristiques, culturelles, mais aussi économiques.

Afin de permettre une préservation optimale de ce patrimoine et de bénéficier de compétences dans le domaine, le Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds représente l'acteur idéal, dont l'expertise est largement reconnue, ce d'autant plus que l'institution muséale est dépositaire des instruments scientifiques de l'Observatoire, qui ont fort heureusement pu être largement sauvegardés. D'autres acteurs privés ou publics pourraient également être associés à un tel projet. À terme, on pourrait même envisager que l'Observatoire constitue une antenne cantonale du MIH, en collaboration avec le canton, bénéficiant des structures et des compétences existantes, favorisant ainsi les synergies autour de la préservation et la valorisation du patrimoine horloger cantonal.

De plus, cette vision entre dans le cadre des inscriptions au Patrimoine mondial de l'UNESCO des savoir-faire et du patrimoine horloger, et démontrera loin à la ronde l'intérêt de cette institution scientifique à la pointe dans son domaine. Il est utile de rappeler que l'Observatoire cantonal a joué un rôle majeur dans l'établissement du méridien d'origine de Greenwich par l'entremise de son premier directeur, Adolphe Hirsch ; il en a été de même dans la synchronisation spatio-temporelle de la Suisse, avec la diffusion quotidienne de l'heure exacte depuis 1860, et dans la recherche fondamentale et la mise en place du temps atomique et la miniaturisation des horloges atomiques dans la seconde partie du XX^e siècle en collaboration avec le Swiss Space Office (SSO) et l'Agence spatiale européenne (ESA).

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Jonathan Gretilat

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Antoine de Montmollin	Sarah Blum	Aël Kistler